



Ligue Régionale de Tir de Lorraine

ZAC BELLE FONTAINE - 57185 CLOUANGE - Tél. 03 87 30 96 53 e-mail. secretariat@lrrtir.fr

NOTE D'INFORMATION ECOLE DE TIR 2018 / 2019

Pour les clubs ayant un contrat de prêt en cours :

Le prêt du matériel est reconduit, sous réserve, que le club continue à remplir les conditions d'adhésion ci-après :

- déclarer l'École de Tir auprès de la Ligue,
- adhérer au programme « cibles couleurs » de la FFTIR.
- présenter au moins 60 % des élèves de l'École aux Championnats Départementaux.
- participer sur la base de 3 tireurs minimum des élèves de l'École aux compétitions suivantes :
 - °) Challenge des Écoles de tir
 - °) Championnats régionaux et/ou France individuel

Le matériel est attribué définitivement après 4 années consécutives de prêt.

Le club ne peut prétendre à l'attribution d'un nouveau KIT qu'au terme du contrat de prêt en cours.

En attendant, ils bénéficient des conditions ci-dessous.

Pour les clubs qui ne souhaitent pas adhérer au KIT ÉCOLE DE TIR :

La Ligue continuera à apporter son aide aux Clubs ayant déclaré une École de Tir par la dotation de plombs et de cartons, la ristourne de la part Ligue de la licence et l'exonération des droits d'engagement aux championnats régionaux des Écoles de tir :

**A CONDITION QUE LES CLUBS AIENT INSCRIT
AUX CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX DE LEUR CATÉGORIE
AU MOINS 60 % DES ÉLÈVES DE LEUR ÉCOLE**

**SI LE QUOTA DE 60 % N'EST PAS ATTEINT,
L'AIDE SERA CALCULÉE SUR LE NOMBRE DE TIREURS FIGURANT AU PALMARÈS**

(décision du Comité-Directeur du 15 novembre 2003)